

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03/08/2017

Dossier complet le :

03/08/2017.

N° d'enregistrement :

2017-005408

1. Intitulé du projet

Création de deux bassins de laminage sur la commune de Creissan

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE DE CREISSAN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BARTHES Bruno, maire

RCS / SIRET | 2 | 1 | 3 | 4 | 0 | 0 | 8 | 9 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |

Forme juridique Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|--|
| 10. Modification du profil en long et en travers sur plus de 100 ml. | Réalisation de deux bassins de stockage temporaire des eaux de crue : |
| 21. Rétention temporaire des eaux : | - modification du profil des talwegs sur environ deux fois 180 ml (reprofilage et création de digues) |
| a) ouvrages de classe C, | - protection de 1346 personnes (population du village en 2013) des inondations (classement des ouvrages en catégorie C) |
| f) aménagements hydrauliques au sens de l'article R.562-18. | - stockage provisoire des eaux de crue 32 000 m3 sur le site de Combemouise (hauteur d'ouvrage 3 m) et 3 000 m3 sur le site de la Baudière (hauteur d'ouvrage 2 m). |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux consistent en la réalisation de deux bassins de stockage (destinés à l'écrêtement des crues) dimensionnés pour un évènement centennal :

- le premier sur le site de Combemouise pourra retenir 32 000 m3,
- le second sur le site de la Baudière pourra retenir 3 000 m3.

Les écoulements laminés rejoindront le réseau pluvial existant, de telle sorte que ce dernier ne connaisse pas de débordement pour une pluie d'occurrence centennale.

La rétention des eaux se fera grâce à la mise en place de digues en remblais équipées d'ouvrages de fuite (conduites avec obturation), de déversoir de surverse (matelas de gabions) et de protection anti-affouillement en enrochements bétonnés.

De plus, pour information, le projet comprend des travaux qui ne sont pas soumis à étude cas par cas : il s'agit de conforter le fossé en aval du village sur environ 70 ml, afin de rétablir son profil en long, et de protéger la berge pour pérenniser le chemin communal.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la réduction du risque d'inondation sur le village de Creissan.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés hors d'eau, en période d'assec total du Combemouise et du fossé de la Baudière.

Le phasage prévu pour chacun des bassins est le suivant :

- rendu des études d'exécution, notamment géotechnique, création des accès, débroussaillage de la zone et décapage de la terre végétale pour réutilisation en fin d'intervention,
- première phase de terrassement : décaissement avec constitution du stock de matériaux pour le corps de la digue, constitution de l'ancrage et purge éventuelle,
- mise en place de l'ouvrage de vidange (conduite avec écrans anti-renard et ouvrages parafouilles en enrochements),
- seconde phase de terrassement pour constitution du corps de digue,
- réalisation de l'ouvrage de surverse et des protections de digue,
- ensemencement, et remise en état des lieux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le maître d'ouvrage assure la maintien de la sécurité des ouvrages. Un entretien courant sera réalisé au moins une fois par an :

- contrôle de la végétation,
- entretien des talwegs,
- entretien des ouvrages hydrauliques (pertuis de fond, etc...).

Les ouvrages feront l'objet de plusieurs types de surveillance :

- surveillance périodique annuelle (repérages des éventuels désordres),
- surveillance lors des crues (visualisation du comportement des ouvrages),
- surveillance post-crue (repérage des zones de faiblesse de l'ouvrage),
- visites techniques approfondies (diagnostic argumenté de l'état des ouvrages et de leur comportement en fonctionnement (degré d'expertise supérieur aux visites de surveillance) et réalisé par un personnel compétent à minima tous les 6 ans, pouvant donner lieu à un programme de mesures de diagnostic plus approfondi et des préconisations de travaux ou d'entretien adaptées aux conclusions du diagnostic.)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis :

- à autorisation environnementale au titre du code de l'environnement. Il est en effet concerné par les rubriques 3120, 3230 et 3260 de l'article R214-1 du code précité.
- à étude de dangers (ouvrages classés catégorie C).

Il sera également soumis à Déclaration d'Utilité Publique au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, afin d'acquérir les terrains nécessaires à l'aménagement en cas d'échec de l'acquisition à l'amiable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|-----------------------|
| Bassin de Combemouise : | |
| volume stocké pour la crue centennale,..... | 32 000 m ³ |
| surface en eau pour la crue centennale,..... | 3 400 m ² |
| hauteur de l'ouvrage..... | 3 m |
| Bassin de la Baudière : | |
| volume stocké pour la crue centennale,..... | 3 000 m ³ |
| surface en eau pour la crue centennale,..... | 11 950 m ² |
| hauteur de l'ouvrage..... | 2 m |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Ruisseau de Combemouise
34 370 Creissan

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 3 ° 0 0 ' 1 8 " 4 1 E Lat. 4 3 ° 2 2 ' 3 3 " 9 3 N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ZNIEFF 2 : les vignes du Minervois, 910 03 06 35 |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Sur la commune de Creissan, les secteurs limitrophes de la RD612, sur une longueur de 100 m, sont soumis aux prescriptions d'isolement acoustique édictées en application de l'article L 571-10 du code de l'environnement. Les emprises du projet ne sont pas concerné par ces prescriptions. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPR Inondation approuvé le 15/04/2009. Bassin de risque du Lirou. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | FR9112003 - Minervois (directive oiseaux) Projet localisé sur le site (cf. annexes 6) |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <p>Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| <p>Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Ressources | | | |
| <p>Est-il excédentaire en matériaux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Le projet comprend une modification du modelé de terrain de façon à retenir temporairement les eaux en crues. Une partie des matériaux décaissés ne pourra pas être réutilisée pour constituer les corps de digue, en raison de leur qualité insuffisante. En phase projet, le volume de matériaux excédentaires est estimé à 56 000 m³ pour Combemouise et 13 000 m³ pour la Baudière. Ces matériaux seront mis en dépôt sur une parcelle de la commune (parcelle hors zone inondable, zone humide ou zone sensible, qui sera communiqué à l'autorité environnementale dès que possible).</p> |
| <p>Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | | | |
| <p>Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Aucun habitat naturel d'intérêt n'a pu être observé sur l'emprise du projet lors des visites. La mise en place des bassins par terrassement va entraîner la suppression de la végétation du site (terrains en friche). Après travaux, la même végétation autochtone pourra recoloniser l'emprise. Cette végétation sera simplement immergée temporairement lors des crues. Le projet n'entraîne pas de rupture de la continuité écologique (ruisseau avec des écoulements non permanents).</p> |
| <p>Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le site N2000 concerné par le projet est lié à la directive "Oiseaux", et aucun habitat d'intérêt n'est mentionné au FSD. Les espèces potentiellement présentes sont des oiseaux (cf. annexe 7). Les travaux se dérouleront en dehors des périodes de nidification, soit en dehors de la période allant de début mars à mi août. Ce choix permet d'éviter toute destruction d'individus, et toute perturbation de leur reproduction. L'impact du chantier sera limité à un dérangement temporaire, et l'avifaune pourra recoloniser le site aménagé. Concernant les aigles en particulier, notons, qu'il ne s'agit pas d'un site de nidification, mais de l'espace de vie.</p> |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet comprend une zone d'environ 8000 m ² utilisée pour la culture de la vigne. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les ouvrages projetés visent la protection contre les inondations. Ils sont dimensionnés pour la crue centennale. Pour des crues moins fréquentes, ils comportent un déversoir de sécurité de façon à ne pas aggraver la situation actuelle vis à vis du risque inondation (cf. étude de danger). Le projet est de plus situé en zone de sismicité de niveau 2. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pendant la durée des travaux, des engins de terrassement et des camions seront utilisés. Ils passeront par l'impasse de Saint-Just et le chemin de la Baudière. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Pendant la durée des travaux, les terrassements par engins mécaniques généreront du bruit et une gêne pour les riverains. Ces incidences seront limitées à la durée des travaux (interventions diurnes). |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Pendant la durée des travaux, les terrassements par engins mécaniques généreront des vibrations et une gêne pour les riverains. Ces incidences seront limitées à la durée des travaux (interventions diurnes)</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel ou paysager. Il n'impacte pas non plus le patrimoine archéologique. En effet, le secteur ne comporte aucun potentiel archéologique d'après les services spécialisés de la communauté de communes Sud Hérault.. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les ouvrages n'ont pas d'effets négatifs notables sur l'environnement. Il s'agit de deux digues sur des talwegs à sec la majeure partie du temps. Ils artificialisent très localement le site, du fait de la mise en place de conduites pour les ouvrages de fuites, et d'enrochements et gabions pour les ouvrages de surverse et pour la pérennité des digues.

Le projet ne se traduit pas par une diminution du potentiel écologique du site. En effet, à l'état aménagé, la même biodiversité pourra coloniser le site.

En revanche, la phase chantier présente les risques de perturbations "classiques" des travaux de terrassement (bruit, vibrations, dé-végétalisation, etc...). Afin d'éviter, ou de réduire au maximum ces perturbations :

- le chantier aura une emprise limitée au strict nécessaire à la réalisation des travaux,
- le projet prévoit une aide à la végétalisation par ensemencement,
- les engins utilisés seront récents et entretenus, et interviendront uniquement dans la plage horaire 8h - 17h.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, dans la mesure où l'ensemble des ces incidences potentielles ou avérées pourront être traitées (évitées, réduites et compensées) dans le cadre de l'autorisation environnementale dont il fait déjà l'objet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| Annexe 7 - Formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000. |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Creissan

le,

2 août 2017.

Signature



LE MAIRE
[Signature]
B. BARTHES

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

